

Syndicat de chasse du lot no. 43

Conformément à l'article 43 de la loi du 25 mai 2011 relative à la chasse, il est porté à la connaissance du public que le **rôle de répartition de 2022/2023** du lot de chasse **no. 43** est ouvert à l'inspection du public auprès du secrétaire-trésorier **Benoit Schmitz** du **02 Août 2022 au 17 Août 2022** sur rendez-vous !

Les intéressés sont priés d'informer le secrétaire pendant ce délai d'éventuels changements de compte bancaire.

Tout intéressé a le droit d'introduire par lettre recommandée une réclamation motivée dans le mois de sa publication contre le rôle de répartition auprès du Ministre de l'Environnement.

Le secrétaire-trésorier

Tél. 621/ 760 710 e-mail : benoit.schmitz@education.lu

Sections cadastrale concernée : Fischbach, Marnach, Reuler, Urspelt, (Commune Clervaux)